

SEANCE ORDINAIRE DU lundi 30 mars 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 25 mars 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ
Guillaume, AMPE Olivier, BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET
Denise, CLEMENT Sylvie, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent,
GROULT Isabelle, ETIENNE Christelle, MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy,
ROLAND Fabrice-Claude, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK
Laurence, GALLO Maxime, GREZANLE Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES
Virginie, GALLIER François.

Absents représentés

Monsieur Alain GILET a donné pouvoir à Monsieur Aymeric PÉPION
Monsieur CAULIEZ Patrick a donné pouvoir à Monsieur Guillaume MARTINEZ

Secrétaire de séance : Madame Denyse ENGELRIC-BERRUET

**Délibération n° 2026 / 26 – vote des taux des taxes d'habitation, fonciers et fonciers non
bâties**

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits
prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes
fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette
taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation
principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.





COMMUNE : 327 TRAINOU
 ARRONDISSEMENT : 45 ORLEANS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC PITHIVIERS

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 937 705	42,15	119,88	2 991 000	1 260 707		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	92 162	76,75	125,65	93 000	71 378		
Taxe d'habitation (TH)	135 993	17,98	52,66	103 800	18 663		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 350 748		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité = <input type="text"/>	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	1 350 748 = <input type="text"/>	
Taxe d'habitation (TH)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Total des produits attendus
 Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
	0			26 066	0	46 357	205 550

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		277 973		

A ORLEANS
 Le 24 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 ISABELLE GODARD DEVAUJANY

Le 30/03/2026
 Pour la Commune
 Berger Levraut
 Envoyé en préfecture le 03/04/2026
 Reçu en préfecture le 03/04/2026
 Publié le
 ID : 045-214503278-20260330-2026_26-DE



COMMUNE : 327 TRAINOU
 ARRONDISSEMENT : 45 ORLEANS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC PITHIVIERS

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	731
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	13 514
c. Locaux industriels	324
d. Logements sociaux et longue durée	11 240
Taxe foncière sur le non bâti :	257
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	89 239
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	31 801
a. Par le conseil municipal	1 620
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	78 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	25 400
c. Correction des bases THRS	-3 841
d. Correction des bases THLV	-29 028
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,160906
d. Taux FB commune 2020	23,59
e. Taux FB département 2020	18,56

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	14	15		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	48,15	120,38	0,500	119,88	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	47,34	127,98	2,33	125,65	
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,13	59,18	6,52	52,66	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : années antérieures à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,92
b. Taux maximum de la majoration	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique	
au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
 Reçu en préfecture le 03/04/2026
 Publié le >>>
 ID : 045-214503278-20260330-2026-26-DE
 Berger Levrault

La Commission des finances n'a pas pu se réunir suite à l'élection municipale, il est proposé au conseil de ne pas changer les taux et de reconduire les mêmes taux que n-1.

	2022	2023	2024	2025	2026
TH sur résidences secondaires	17,98%	17,98%	17,98 %	17,98%	17,98%
TF bâti (tx commune 23,59% + tx dpt 18,56%)	42,15%	42,15%	42,15 %	42,15%	42,15%
TF non bâti	76,75%	76,75%	76,75 %	76,75%	76,75%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2026 et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Certifié exécutoire, pour copie conforme,

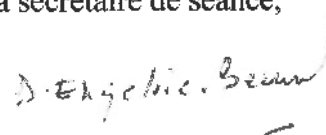
Le 30 mars 2026

Le Maire,



Aymeric PÉPION.

La secrétaire de séance,



Denyse ENGELRIC-BERRUET.